



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 18 mars 2024

Délibération 2024-03-03

Compte de Gestion 2023 du receveur

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, suite à l'absence de quorum du comité syndical du douze mars, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie de Poisy, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Antoine GRANGE, Éric BARITHEL, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, Dominique DUBONNET, André SAINT MARCEL, Christian LEPINARD.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Karine FALCONNAT.

Procuration : Pierre AGERON donne procuration à Antoine de MENTHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes, Laurence GODENIR et Jeannie TREMBLAY-GUETTET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : MM. Jean-Pierre LACOMBE et Yannick CLEVY

Monsieur Antoine GRANGE est nommé secrétaire de séance

Compte de Gestion 2023 du receveur

Le comité syndical doit se prononcer sur la tenue des comptes du receveur pour l'année 2023.

Le compte de gestion présente l'ensemble des opérations budgétaires effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, le comité syndical est tenu de se prononcer sur le compte de gestion 2023 établi par le comptable du Trésor.

- Vu le budget primitif 2023
- Vu le compte administratif 2023,
- Vu le compte de gestion 2023 établi par le comptable du Trésor dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin Annécien,

Nombre de membres en exercice : 43
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Abstention : 00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2023 établi par le comptable du Trésor pour lequel le résultat de clôture 2023 est la reprise exacte de l'excédent dégagé par le compte administratif 2023.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 18 mars 2024.



Le Président

Antoine de MENTHON
Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du

Le Président,